



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 novembre 2023

### **REUNION DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA FORET ET DU BOIS : UN BILAN TRES POSITIF DES ASSISES DE 2022, ET UN NOUVEAU CAP AMBITIEUX FIXE PAR LE GOUVERNEMENT DANS LE CADRE DE LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE**

Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a présidé hier le 23 novembre 2023 le Conseil supérieur de la forêt et du bois dans un nouveau format élargi, en présence de Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, qui assure dorénavant avec Roland Lescure, Ministre chargé de l'Industrie, la vice-présidence de cette enceinte de concertation sur les politiques nationales relatives à la forêt et au bois.

A été dressé un bilan de la mise en œuvre des décisions prises lors des Assises de la forêt et du bois, qui s'étaient conclues en mars 2022. Ce sont ainsi 23 actions concrètes et structurantes qui ont été mises en œuvre, allant du développement de la connaissance sur la forêt aux investissements dans les entreprises de transformation, en passant par le soutien au renouvellement forestier, la contractualisation entre l'amont et l'aval et les actions de concertation dans les territoires sur les enjeux forestiers ([voir document au lien suivant](#)). Cette mise en œuvre a pu s'appuyer sur les travaux des comités spécialisés du Conseil supérieur de la forêt et du bois présidés par Mme Anne-Catherine Lozier, Sébastien Chaton et Jean-Pierre Piganiol et par ceux du contrat stratégique de filière bois présidé par Dominique Weber.

**Le Secrétariat général à la planification écologique placé auprès de la Première Ministre et les services du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) ont également présenté le cadre de travail général de la planification écologique et la place centrale qu'y jouent la forêt et le bois. En réponse aux enjeux d'une part d'affaiblissement du puits de carbone forestier, du fait du des impacts du changement climatique, d'autre part de développement des usages du bois pour décarboner notre économie et enfin de préservation de la biodiversité, plusieurs leviers sont identifiés, parmi lesquels :**

- L'acquisition de connaissances et leur diffusion, avec notamment la concrétisation du projet PEPR FORESTT porté par l'INRAE et la mise en place d'un inventaire forestier par l'IGN et l'ONF pour les forêts d'outre-mer ;
- Le renouvellement forestier (reconstituer les forêts sinistrées, adapter les forêts vulnérables et optimiser le service carbone des forêts à potentiel), s'appuyant sur le rapport Objectif forêt publié en juillet dernier et qui va bénéficier à partir de 2024 d'un financement pérenne ;
- La restauration de l'équilibre sylvo-cynégétique avec la mise en place par l'OFB et l'INRAE prochainement d'un baromètre et l'installation d'un comité national ;
- L'identification et la mise sous protection des forêts subnaturelles ;
- Le renforcement des moyens des opérateurs forestiers (ONF et CNPF) et des services de l'Etat travaillant sur la politique forestière ;
- Le développement de l'industrie du bois, avec la poursuite du soutien financier de l'Etat aux investissements de capacité, de performance et de valorisation énergétique des coproduits bois ;



# GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- L'incitation à l'usage du bois dans la construction et la rénovation en mettant en œuvre RE 2020, en clarifiant la réglementation incendie et en portant les méthodes françaises au niveau de la normalisation internationale.

Les ministres ont confirmé à cette occasion la mobilisation de plus de 500 M€ en 2024 sur le budget du MASA, au service de la filière forêt-bois dans le cadre de la planification écologique.

Par ailleurs, en réponse à la prolifération de scolytes qui sévit de nouveau dans les forêts de l'Est de la France, le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a annoncé un plan de soutien comportant d'une aide à l'acquisition de kits d'écorçage par les entreprises de travaux forestiers, et l'élargissement des rayons d'approvisionnement des centrales biomasse afin d'offrir un débouché aux bois de crise qui ne peuvent être valorisés pour le bois d'œuvre ou l'emballage. Par ailleurs, il a indiqué lancer une réflexion sur l'organisation de la filière pour gérer les bois de crise, qui vont être plus fréquents du fait du changement climatique.

Pour Marc Fesneau : *« La filière forêt-bois est un secteur stratégique au cœur des enjeux de planification écologique, de décarbonation de l'économie et de réindustrialisation. Après des investissements importants depuis 2021 avec France Relance puis France 2030, le Gouvernement confirme son soutien inédit aux acteurs de la filière. Le cap est dorénavant clair : renouveler et gérer durablement nos forêts face au changement climatique, les préserver face aux risques notamment incendie, structurer la filière bois et développer les usages bois. Il faut maintenant mettre en œuvre les outils en concertation avec les forestiers et les entreprises de la filière, et expliquer à nos concitoyens les évolutions à venir dans le contexte du changement climatique. »*

Roland Lescure *« La filière forêt-bois est un secteur industriel majeur, qui pèse 10% du PIB industriel de notre pays, et 12 % de ses emplois industriels, et qui va jouer un rôle clé dans la transition écologique. Stock de carbone, producteur de matériaux durables et d'énergie décarbonée, le bois est le mot-compte-triple de la décarbonation. C'est pourquoi le PLF 2024 pérennise à un niveau élevé les soutiens à la filière forêt-bois initiés par le plan France 2030. Je souhaite que ces aides permettent à la filière forêt-bois de donner d'ici 2027 son plein potentiel industriel pour se positionner comme l'un des leviers majeurs de la décarbonation de notre pays ».*

## Contacts presse

Service de presse de Marc Fesneau  
Tél : 01 49 55 59 74  
[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

Service presse de Roland Lescure  
ministre délégué chargé de l'Industrie  
Tel : 01 53 18 46 19  
Mél : [presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr)